



E-Revue

Journal électronique de l'Association Africaine du Commerce des Semences

Décembre 2004

L'AFSTA SOUHAITE AUX LECTEURS DE CE JOURNAL ELETRONIQUE UN MEILLEUR CONGÉ DE FIN D'ANNÉE 2004 ET QUE L'ANNEE 2005 SOIT UNE ANNEE DE RÉUSSITE POUR NOUS TOUS

Dans cette édition :

- **Congrès de l'AFSTA 2005**
- **Harmonisation des législations semencières dans l'UEMOA en bonne voie**
- **Malawi a lancé son association du commerce des semences**
- **Le Comité des Semences de l'Afrique orientale (EASCOM) est fondé**
- **Gestion des cultures et Cultures GM**
- **Conférence USA – Afrique sur l'agrobusiness**

CONGRES DE L'AFSTA 2005

*Par Guy Blaise Satsa
Président du CNO*

Le Comité National d'Organisation du congrès de l'AFSTA est prêt pour accueillir tous les participants au cinquième congrès annuel de l'AFSTA qui aura lieu du 15 au 18 mars 2005 à l'Hôtel Djeuga Palace à Yaoundé, Cameroun.

Un programme attractif a été élaboré pour que les participants en bénéficient tant au point de vue technique que touristique. En effet, en plus du programme technique intéressant, le Cameroun a des sites touristiques merveilleux qui offriront aux participants une gamme de choix.

Ce sera une autre occasion pour les semenciers de créer/renforcer leurs relations commerciales et amicales. Le CNO vous assure que ce sera un autre événement inoubliable dans un environnement sympathique avec l'hospitalité camerounaise. Nous invitons toutes les parties prenantes des semences au congrès de l'AFSTA 2005 et espérons bien que vous serez parmi nous.

L'enregistrement a été déjà ouvert et peut se faire électroniquement par le biais du site web www.afsta.org où tous les détails sur le

congrès sont disponibles et à partir duquel le formulaire d'enregistrement est téléchargeable.

HARMONISATION DES LEGISLATIONS SEMENCIERE DANS L'UEMOA EN BONNE VOIE

*Par Justin Rakotoarisaona
Secrétaire Général de l'AFSTA*

Avec le soutien technique et financier du programme FAO – France, l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a continué son programme d'harmonisation des législations semencières qui a commencé par un atelier tenu en fin janvier 2004 au cours duquel une feuille de route et les espèces prioritaires ont été définies. Un deuxième atelier tenu du 26 au 27 novembre 2004 auquel les experts semenciers venant des 8 pays membres ont participé pour se mettre d'accord sur les normes de contrôle et de certification des semences et l'élaboration du catalogue régional pour les onze espèces identifiées (riz, sorgho, mil, oignon, tomate, niébé, arachide, igname, manioc et pomme de terre). Les experts semenciers ont donné une attention particulière aux cultures spécifiques à la sous-région

compte tenu de leur rôle important pour l'alimentation de la population de l'UEMOA. Les participants à l'atelier ont adopté, entre autres, que l'oignon et la tomate ainsi que toutes les semences maraîchères sont commercialisées sous forme de « **semences standard** » qui ne signifie pas en aucun cas semences de mauvaise qualité et leur certification est volontaire.

Les experts des 8 pays membres tiendront un autre atelier pour valider le document final pour la certification et le contrôle des semences et le catalogue régional qui seront en vigueur dans l'UEMOA.

La finalisation du processus d'harmonisation des législations semencières sera un grand bon en avant pour le commerce des semences dans la sous-région et en Afrique.

MALAWI A LANCE SON ASSOCIATION DU COMMERCE DES SEMENCES

*Par Felix Elia Jumbe
Interim Secretary General*



Le Malawi a pris l'initiative pour que les secteurs privé et public semenciers travaillent en harmonie en lançant son association de commerce des semences qui s'appelle Association du Commerce des Semences du Malawi (STAM) le 24 septembre 2004. Le Vice-ministre de l'Agriculture, Son Excellence M. SIDIK Mia et Membre du Parlement a honoré de sa présence le lancement de l'association. Dans son discours, le Ministre a salué la naissance de l'association et a indiqué que l'association aidera le gouvernement à faciliter la formulation de la politique et des réglementations pour l'industrie semencière qui s'intègrent aux pratiques semencières mondiales en général et permettent le développement du secteur privé semencier

au Malawi en particulier. Le Ministre a rassuré le secteur privé semencier du soutien du gouvernement et a indiqué que la réduction actuelle du prix des engrais en est un témoin. Ensuite le Ministre a déclaré ouvert la campagne de promotion de l'utilisation des semences améliorées.

En revanche, M. Enock Chikava, Directeur Général de Monsanto (Malawi), a remercié M. le Ministre de son soutien et a demandé au gouvernement de bien vouloir considérer son assistance pour la réduction du prix des semences car l'utilisation des engrais avec des semences locales ne donneront pas de meilleur rendement aux agriculteurs à cause de la limitation génétique des variétés locales.

Ensuite les membres intérimaires de la STAM ont élu les membres de bureau pour finaliser la formation de l'association. Ils ont élu M. Enock Chivaka comme Président, M. Patrick Khembo de Chemical de la Pioneer seeds comme Vice-président, M. Felix Jumbe de Peacock Entreprise comme Secrétaire Général, M. Abel Banda de ASSMAG comme Vice-secrétaire, M. Moyo de l'ADMARC comme Trésorier et Dr Zaki Chalira, Mrs. Lucia Mtambo, M. Ian Kumwenda, Dr John Kumwenda, et Dr. Jeff Luhanga comme membres du comité technique.

Le bureau a comme mandate la définition du programme de travail de la STAM, propose in plan stratégique et établir un Secrétariat.

Le Président élu a remercié en particulier l'Association Américaine du Commerce des Semences pour avoir financé l'atelier de lancement

LE COMITE DES SEMENCES DE L'AFRIQUE ORIENTALE EST FONDE

*Par Obongo Nyachae
Secrétaire Exécutif de l'EASCOM.*

L'Association pour le Renforcement de la Recherche Agricole en Afrique de l'Est et du Centre (ASARECA) a mis en œuvre un projet d'harmonisation de la politique et des réglementations semencières en

Afrique de l'Est. Ce projet a commencé vers la fin de 1999 dont le but est d'harmoniser la politique et la procédure relatives à l'évaluation, l'homologation et l'enregistrement des variétés ; la protection des variétés ; la certification des semences ; les mesures phytosanitaires pour l'importation et l'exportation et les questions de commerce des semences en général.

L'opérationnalisation des conventions sur l'harmonisation a été assurée par le Groupe de Travail Régional des Semences (SRWG) qui a été mis en place en juin 2001 au cours d'une réunion des experts et des représentants des associations du commerce des semences sur l'homologation et la protection des variétés, la certification des semences, la mesure phytosanitaire, l'importation et l'exportation des semences. Le SRWG a travaillé jusqu'en juin 2004 où les parties prenantes des semences venant de diverses institutions se sont réunis à Arusha et ont décidé de créer l'EASCOM pour renforcer l'opérationnalisation des conventions du projet d'harmonisation des pays membres de l'ASARECA qui font partie du processus d'harmonisation. Le comité a été inauguré par Dr. Weggoro, Economiste sectoriel de la Communauté de l'Afrique de l'Est le 29 avril 2004. Ce comité sera formé par des représentants des pays membres représentant les institutions suivantes :

- L'agence de certification des semences
- Le Ministère de l'Agriculture
- L'association nationale du commerce des Semences
- L'association nationale des sélectionneurs des plantes

Au cours de la réunion annuelle du SRWG tenu à Kigali, Rwanda du 29 au 30 novembre 2004 facilitée par Dr. Isaac Minde, Coordinateur du Programme d'Analyse de la Politique Agricole (ECAPAPA) de l'ASARECA et où les représentants du Kenya, Ouganda, Tanzanie, Madagascar, RDC, Rwanda, Soudan sont présents, L'EASCOM a été officiellement opérationnalisé. Les

personnes suivantes ont été élues pour faire fonctionner le Secrétariat :

- **Président :**

M. James Komayombi,
Commissionnaire pour la protection des végétaux, Ministère de l'Agriculture, République de l'Ouganda.
(Renouvellement annuel de pour ce poste)

- **Vice-président :**

M. Innocent Uwimana, Chef du service certification des semences, Ministère de l'Agriculture, République du Rwanda.
(Devenir prochain Président)

- **Secrétaire Exécutif :**

M. Obongo Nyachae, Secrétaire du SRWG et Secrétaire Exécutif de l'Association du commerce des Semences du Kenya (STAK). Les activités du Secrétariat seront assurées à partir de la STAK pour les trois années à venir.

Le programme pour l'EASCOM pour l'année 2005 a été défini pendant la réunion de Kigali et il a été aussi décidé que les experts du groupe de travail aideront le comité à atteindre ses objectifs. La prochaine réunion de l'EASCOM aura lieu à Madagascar en novembre 2005

GESTION DES CULTURES ET CULTURES GM

C'est la manière dont la culture est pratiquée, et non la culture elle-même, qui détermine ses effets sur la biodiversité, a précisé Jeremy Sweet, coordinateur scientifique d'une étude de quatre ans « Implications Botanique et Rotation de la Tolérance aux Herbicides Génétiquement Modifiée » (BRIGHT) au Royaume Uni. Pour le premier essai pour comparer les cultures transgénique et conventionnelle cultivées en rotation, l'étude a montré que les cultures génétiquement modifiées pour être résistantes aux herbicides pourraient rendre les mauvaises herbes plus faciles à gérer sans détruire la biodiversité.

L'étude, montré dans le Magazine Nature, comprend la culture en alternance de la

betterave sucrière ou du colza d'hiver et du blé ou de l'orge conventionnel sur les mêmes parcelles de terrain. Elle a été faite sur cinq stations de recherche différentes en Angleterre utilisant le système de rotation de cultures que les agriculteurs utilisent pour préserver la fertilité du sol ou pour rompre le cycle des insectes. Les résultats ont montré que le nombre de semences de mauvaises herbes sur les parcelles, une mesure de la biodiversité, a augmenté au cours des quatre années dans tous les cas. Les chercheurs ont noté que bien que les plants des mauvaises herbes eux-mêmes puissent être contrôlés, les cultures transgéniques n'endommagent pas nécessairement la diversité.

Source: *the Nature Magazine* "Crop management gets vital role in transgenic debate" (29 novembre 2004) en ligne sur <http://www.nature.com/news/2004/041129/full/041129-2.html>

LA CONFERENCE USA – AFRIQUE SUR L'AGROBUSINESS

*Par Raouf Ghariani
Président de l'AFSTA*

Le "Corporate Council on Africa" (CCA) a organisé la première conférence USA – Afrique sur l'Agrobusiness à Monterrey, Californie, USA en fin novembre 2004 à laquelle l'Association Africaine du Commerce des Semences (AFSTA) a été invitée. M. Raouf Ghariani a représenté l'AFSTA et fait un discours qui a mis en exergue la situation actuelle de l'industrie semencière africaine en général et son potentiel pour contribuer à l'industrie semencière mondiale pour le renforcement de la sécurité alimentaire de la population du continent qui s'accroît vite. C'était une opportunité pour faire comprendre mieux les participants à cette conférence les efforts de l'Association Africaine du Commerce des Semences pour promouvoir le commerce des semences en Afrique et dans le monde selon ses objectifs et missions.

Les participants à cette conférence viennent de plusieurs secteurs tels que les gens du gouvernement à savoir le Secrétaire de l'Agriculture des USA et le

Ministre du Commerce du Kenya et les professionnels des semences des secteurs privé et public venant des USA et de l'Afrique.

Pour plus d'information sur cette conférence, veuillez visiter le site suivant : www.africacncl.org.

EDITORIAL TEAM:

- *Justin Rakotoarisaona, AFSTA
Secrétaire Général.*
- *Raouf Ghariani, Président du
comité RP et Communications.*

The editorial team would like to thank the contributors of this issue.

ÉQUIPE D'ÉDITION :

- *Justin Rakotoarisaona, Secrétaire
Général de l'AFSTA*
- *Raouf Ghariani, Président du
Comité « Communications et
Relations Publiques » de l'AFSTA*

L'équipe d'édition remercie ceux qui ont contribué à ce journal.

Désistement : *L'Association Africaine du Commerce des Semences (AFSTA) a pris toute précaution pour la précision des informations données par son Secrétariat, mais elle n'accepte aucune responsabilité pour des erreurs qui pourraient toutefois exister dans ce journal. Les articles écrits par les auteurs ne peuvent pas nécessairement refléter les points de vue du Secrétariat de l'AFSTA, de son CA ou ses membres.*

L'Association Africaine du Commerce des Semences (AFSTA)

Adresse Postale : P.O Box 2428 -

00202 KNH Nairobi – Kenya

**Tel: (+254-20)-272 7860 or (+254-20)-
272 7853**

Fax: (+254-20)-272 7861

E-mail: afsta@kenyaweb.com

Site web : www.afsta.org